

ARRETE MUNICIPAL n° 2023.141

Objet :
Autorisation d'occupation du
domaine public :
organisation d'un marché nocturne

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ Vu le Code de la Sécurité intérieure et notamment les articles L.111-1 ; L.211-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route, et notamment l'article R.411-8,
- ◆ Vu le Code Pénal et notamment les articles R.610-5 et R.644-3
- ◆ Vu la demande présentée par le **Comité des Fêtes de Saint-Jorioz**, représenté par Monsieur MAURICE Tom, pour permettre l'organisation d'un marché nocturne le vendredi 04 août 2023 sur l'esplanade de l'Espérance.
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'accès et l'occupation des lieux afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

ARRÊTE

Article 1 :

Le comité des fêtes de St Jorioz a autorisation d'occuper l'esplanade de l'Espérance **le vendredi 04 août 2023 de 16 heures à 22 heures**, afin de permettre l'installation et l'organisation d'un marché nocturne et d'un concert.

Article 2 :

Seuls les commerçants titulaires d'une autorisation délivrée par le comité des fêtes pourront s'installer. (*Article R 644-3 du Code Pénal- contravention de 4^e classe*).
Le stationnement des véhicules des organisateurs et des exposants se fera exclusivement sur le parking de la plage.
Les lieux devront être rendus à leur état initial à la fin de la manifestation

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

Article 4 :

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques,
 - ✓ Au Comité des fêtes de Saint-jorioz, cdf.saint.jorioz
- ◆ Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
- ◆ Diffusé sur le site de la mairie : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 12 juillet 2023

Le Maire

Michel BEAL

Pour le Maire et par délégation,
Le 1er adjoint
André SAINT-MARCEL

